



CHARTRE DU BASKETTEUR - MONTREUIL-JUIGNÉ BASKET

Le basket est un sport collectif qui n'a de sens que s'il est pratiqué dans un esprit d'équipe et en solidarité. Le club de basket de Montreuil-Juigné s'appuie sur les valeurs suivantes :

Respect – Convivialité – Partage – Solidarité – Tolérance

La signature d'une licence au sein du club donne des droits mais implique également un certain nombre d'engagements. Cette chartre présente les attentes du club envers tout joueur, parent, membre actif.

LES ENGAGEMENTS : de manière générale, il convient à chacun de respecter les valeurs du club, de placer les objectifs communs du club et de l'équipe avant les intérêts personnels

1/ Pour le licencié :

Droits :

- Être respecté par tous
- Pratiquer le basket dans un environnement sain et convivial
- Utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition
- Bénéficier d'un encadrement sportif adapté

Devoirs :

- Respecter les encadrants et dirigeants du club, les coéquipiers, les adversaires, les arbitres, le public
- Respecter les installations et les locaux – ranger le matériel – jeter les déchets en respectant le tri sélectif
- Respecter les horaires d'entraînement et les horaires de convocation aux matchs
- Prévenir en cas d'absence
- Porter une tenue adaptée à la pratique de sport collectif (short, T-shirt et chaussures de sport dédiées aux sports intérieurs) et apporter sa propre gourde.
- Participer à la tenue des tables de marque et à l'arbitrage et se faire obligatoirement remplacer en cas d'absence (le chèque de caution remis par les licenciés des catégories U18 et plus sera encaissé en cas de manquement)
- Collaborer aux divers événements ou vie du club (tournoi, soirée...)

2/ Pour les parents et proches :

Droits :

- Être accueillis dans un club convivial qui facilite l'intégration de tout licencié
- Être accompagnés dans le développement de leurs compétences pour contribuer à la vie du club

o Devoirs :

- Participer à l'organisation des compétitions et à la vie du club en fonction des plannings fournis par les encadrants (table de marque, tenue du bar, goûter, transport) et se faire obligatoirement remplacer en cas d'absence
- Respecter les encadrants d'équipes et dirigeants du club
- Avoir une attitude irréprochable dans les tribunes : encourager, accepter les erreurs, contrôler ses émotions, respecter les adversaires et les arbitres
- Pour les parents de mineurs : s'assurer de la présence d'un adulte responsable du groupe avant de laisser son enfant à la salle
- Collaborer aux divers évènements ou vie du club (tournoi, soirée...)

3/ Pour les encadrants :

o Droits :

- Être respectés par tous
- Être aidés par les dirigeants, les licenciés et les parents.

o Devoirs :

- Assurer l'organisation sportive du club
- Respecter les joueurs, public, arbitres, adversaires
- Faire respecter les règles de vie du club et montrer l'exemple pour contribuer pleinement à l'image du club
- Favoriser l'esprit positif de l'équipe plutôt que les individualités
- Collaborer aux divers évènements ou vie du club (tournoi, soirée...)

Points de vigilance

- A. Droit à l'image : Les licenciés peuvent être susceptibles de voir utiliser leur image lors de rencontres sportives, d'animations organisées par le club via des outils de communication (réseaux sociaux, journal local et site internet du club). Le licencié dispose d'un droit sur son image, qui suppose qu'elle ne peut être exploitée sans son consentement. Tout licencié qui ne souhaite pas voir son image exploitée, est libre de le faire savoir PAR ECRIT, au bureau du club.
- B. En cas d'amende payée par le club suite à un comportement inapproprié d'un de ses membres, le club se réserve le droit de demander à ce membre un remboursement de l'amende et de suspendre sa licence tant que la situation n'est pas réglée
- C. Tout manquement à cette charte pourra être sanctionné par le comité directeur du club.

Du bon équilibre entre ces droits et ces devoirs et de leur réelle application dépend le bon déroulement de la saison.

BONNE SAISON À TOUS !